



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental de la Vendée est l'assemblée délibérante du département. Il œuvre dans de nombreux domaines pour améliorer la qualité de vie des Vendéens.

Le Département participe pleinement à l'aménagement et à l'attractivité de son territoire.

Son Président, Monsieur Alain LEBOEUF, est un ardent défenseur de la transition énergétique. Il préside également le Groupe de travail Transition énergétique à Départements de France et au sein de la Fédération des EPL.

Contact :

president@vendee.fr

T +33 2 28 85 85 85

Le point de vue du Conseil départemental de la Vendée sur le déploiement de l'éolien en mer sur la façade NAMO

EN BREF. En Vendée, la transition énergétique est un impératif majeur et la décarbonation de notre économie nécessite le déploiement d'un mix énergétique sur nos territoires.

Les élus vendéens se mobilisent depuis plus de 20 ans dans des projets d'énergies renouvelables déployés au plus près des réalités locales, avec une accélération des moyens mis en œuvre depuis ces 10 dernières années. C'est une réussite, car la Vendée est aujourd'hui un exemple de la territorialisation de la transition énergétique, avec 20% d'électricité renouvelable et 12% de gaz vert produit localement. Pour aller plus loin, la Vendée s'est fortement mobilisée sur le projet de parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui fera grimper la part d'énergies renouvelables (EnR) du mix électrique vendéen à 60% en 2026.

En effet, les océans, qui constituent plus de 70% de notre planète, ont un potentiel énergétique important, où l'énergie est la plus puissante et la moins intermittente, avec l'éolien en mer, qui présente de réelles opportunités pour la France.

Toutefois, la méthodologie mise en œuvre sur la façade NAMO dans le cadre de la concertation publique, ainsi que les zones propices dévoilées par l'État, ont bouleversé le débat sur le terrain et en danger l'acceptabilité populaire de cette indispensable transition énergétique.

La volonté du Département de la Vendée est de construire, avec l'ensemble des acteurs de terrain, des projets qui ont du sens et dont nous pourrions collectivement partager la réussite.



La Vendée, locomotive du déploiement des énergies renouvelables territoriales

La Vendée, qui était, en 2009, 100% dépendante en énergie, produit désormais plus de 20% d'électricité renouvelable grâce à l'engagement du territoire pour le déploiement photovoltaïque et éolien terrestre, faute de puissance hydraulique.

Au lendemain de la mise en service du parc éolien en mer au large des Îles d'Yeu et de Noirmoutier, en 2026, la part d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation d'électricité globale grimpera à 60%, soit la consommation électrique annuelle d'environ 800 000 personnes, soit plus de la totalité de la population vendéenne !

Côté gaz, la Vendée a accueilli en 2021 le 1^{er} site industriel de production d'hydrogène vert au monde (fabriqué à partir d'eau salée). Le biogaz, produit en Vendée grâce à son agriculture dynamique, couvre 12% de la consommation du territoire en gaz naturel. C'est grâce à l'effort collectif vendéen que la Vendée a dépassé, dès 2022, l'objectif de la PPE en 2030 en matière de biogaz !

Ce déploiement des EnR a été possible car les élus se sont emparés de la question énergétique il y a plus de 20 ans avec le Syndicat d'énergie de la Vendée (SYDEV). La société d'économie mixte départementale, Vendée Énergie, a été créée afin de donner aux collectivités la possibilité d'investir dans les outils de production renouvelable qui leurs permettent d'atteindre les objectifs énergétiques inscrits dans leur PCAET.

C'est dans ce même cadre qu'un travail a été engagé, avec l'expertise et l'appui du SYDEV, afin de définir des zones d'accélération des EnR qui soient cohérentes avec les objectifs du terrain et qui assurent l'équilibre à l'échelle départementale.

Les objectifs déjà inscrits dans les PCAET sont très ambitieux et permettront, à nouveau, de rehausser la production d'EnR du territoire,

> Où les efforts de déploiement d'EnR à la fois terrestre et maritime participent à cette même et indispensable transition énergétique ;

> Où la méthode de travail employée est celle de la concertation, plutôt que celle de la précipitation.

Le modèle vendéen est donc celui d'une transition déployée avec et pour le

territoire, en concertation avec les élus locaux et avec l'appui d'une expertise départementale. Les objectifs de transition énergétique du territoire tiennent compte des efforts engagés sur terre et en mer, qu'il serait absurde de dissocier.

L'engagement sans faille des élus départementaux pour le déploiement du parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN)

C'est dans ce même élan et avec ce souci d'impliquer les acteurs du territoire que les élus départementaux ont voté « pour » le déploiement du parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) en 2011.

La résolution du 22 avril 2011 adoptée par le Département a été le fruit d'un véritable effort pour la Vendée, 2^{ème} département touristique de France, où les élus avaient d'abord unanimement voté « contre » l'installation d'un parc éolien en mer au large de la côte faute d'un projet suffisamment partenarial.

A condition que le projet s'inscrive dans l'écosystème du territoire et contribue au dynamisme économique

Les retombées économiques locales notamment en termes d'emplois étaient une des contreparties majeures du soutien du Département au projet EMYN en 2011 et elles le restent aujourd'hui.

Le parc éolien en mer des deux îles, c'est un chantier à 2 milliards d'euros. Pour les entreprises vendéennes, la construction et l'exploitation du parc éolien doit offrir des opportunités économiques pour de nombreux secteurs : métallurgie, transport, travaux à terre, travaux sous-marins, hôtellerie, restauration, tourisme, électricité, logistique maritime, peinture, services portuaires, manutention, stockage, inspection sous-marine, couronnes d'orientation des éoliennes...

Les élus départementaux suivent le projet de près afin d'assurer le respect des engagements pris par les porteurs du projet et pour que la réussite de ce parc devienne une fierté vendéenne.

Car si l'impérative transition énergétique appelle au déploiement d'un mix énergétique, dans lequel l'éolien en mer s'inscrit pleinement, elle doit aussi être synonyme de retombées économiques locales pour être réussie et acceptée.

Tout en soutenant les investissements des Départements littoraux

Si le développement de parcs en mer doit être moteur de retombées économiques locales, il est également synonyme d'investissements sur les ports.

En effet, l'installation et la construction des parcs en mer nécessitent des investissements conséquents, qu'ils soient directement ou indirectement impliqués dans les opérations majeures d'installation et de maintenance des parcs éoliens en mer. Il est donc inexplicable que la taxe éolienne en mer ne bénéficie pas, aujourd'hui, aux Départements littoraux.

Il apparaît nécessaire de faire évoluer, à terme, la répartition de la taxe, notamment en vue du déploiement de parcs éoliens en zone économique exclusive, afin de prendre en compte les efforts des Départements littoraux.

La Vendée contribue déjà très fortement à la transition énergétique et cet effort indispensable doit être partagé par tous les territoires

La Vendée a donc impulsé une dynamique forte autour du déploiement des énergies renouvelables, aussi bien dans les territoires qu'auprès des acteurs économiques vendéens.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le parc éolien en mer développé au large de la Vendée et les élus continuent courageusement de le défendre au même titre que les projets engagés sur le continent.

Avec au moins 60% d'électricité renouvelable en 2025 et déjà 12% de gaz vert dans son mix énergétique, la Vendée donne l'exemple sur tous les fronts.

Les efforts de la Vendée sont conséquents et les citoyens ne comprendraient pas et n'admettraient pas que les autres territoires du littoral français ne participent pas à cet effort collectif indispensable. Il s'agit d'assurer une juste et indispensable répartition des implantations.

La Vendée n'accueillera pas de deuxième parc éolien en mer visible depuis la côte

La Vendée s'est engagée dans un travail de longue durée pour le déploiement d'un parc éolien posé au large des Îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Les élus continuent de défendre ce parc, malgré l'existence d'éoliennes plus puissantes et qui auraient pu être plus lointaines, pour tenir l'engagement du territoire et ne pas repousser l'installation du parc en mer.

Toutefois, le déploiement de technologies nouvelles nous permet aujourd'hui d'éloigner les éoliennes des côtes, afin de favoriser l'acceptabilité des populations, de préserver la biodiversité marine et de respecter nos filières locales de pêche.

Tel est le pari de l'Écosse, où l'éolien flottant est la solution privilégiée pour prendre en compte cette nécessaire acceptabilité des populations, les activités des pêcheurs et le respect de la biodiversité. La France a tout intérêt à tenir compte de ces enjeux pour pouvoir accélérer l'impérative transition énergétique, au risque de continuer à alimenter une incompréhension entre nos populations et leurs gouvernants.

Face à ces constats, la position des élus est unanime. La Vendée, au vu des évolutions technologiques, du contexte territorial et des efforts déjà menés, ne pourra en aucun cas accueillir de deuxième parc éolien en mer visible depuis la côte, qui ferait peser un risque majeur sur la réussite de la transition énergétique.

Cette position partagée est issue d'un travail commun des Maires du littoral, de la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire et du Président du Conseil départemental de la Vendée. Elle a été affirmée à plusieurs reprises par le Président du Conseil départemental de la Vendée et par la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire lors du débat public et avant même que la carte des zones propices à l'éolien en mer ait été dévoilée par l'État.

Une confiance rompue

Cartographie qui a enfin été présentée lors d'une réunion à laquelle les élus ont été convoqués 36 heures avant sa tenue. Elle prévoit notamment l'implantation d'éoliennes visibles, à un peu plus de 15 km de la côte.

La publication de la carte de zones propices à l'éolien en mer pour la façade NAMO a suscité la colère des acteurs locaux à tous les niveaux ! Inacceptable à la fois sur le fond et la forme, elle n'a pu être reçue autrement que comme une véritable provocation.

Sur la forme, il est intolérable que les zones propices à l'installation de nouveaux parcs en mer soient partagées à mi-débat, en aval de la réunion publique qui a eu lieu en Vendée.

Le contexte nourrit le sentiment de défiance en raison d'un travail à marche forcée à la fois en mer et sur terre avec l'élaboration précipitée de zones d'accélération des EnR à terre, alors que les élus vendéens travaillent, de manière constructive et réussie, en concertation avec leurs territoires, leurs

populations et les acteurs concernés... Ce qui ne peut être précipité !

Sur le fond, la Vendée ne peut accepter un nouveau parc à proximité des côtes alors que, en plus de ses travaux continus pour la transition énergétique sur terre, elle a consenti cet énorme effort d'accueillir un parc au large des Îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui entre seulement dans sa phase de construction.

De plus, la zone ciblée par l'État se superpose non seulement aux Sites Natura 2000, mais également aux Zones d'Importance pour la Pêche. La répartition des usages en mer doit absolument tenir compte de la fréquentation des navires de pêche sur ces espaces, avec l'éloignement des parcs éoliens en mer au-delà des 12 miles nautiques.

Imaginer l'installation d'un nouveau parc en mer à 15 km des côtes vendéennes, c'est ignorer les contributions de nos populations, oublier la biodiversité côtière et en particulier les oiseaux, négliger la carte des zones stratégiques pour la pêche ...

Les élus ne peuvent que souligner leur incompréhension face à cette méthodologie et face aux zones retenues, qui méprisent entièrement le travail effectué de longue date sur le terrain.

Cette transition, tellement sensible et nécessaire, ne pourra être réussie que si elle est travaillée avec les acteurs du terrain et les populations. Si les élus vendéens sont convaincus que la transition écologique et énergétique est indispensable, force est de constater que le calendrier et les modalités imposées dérobent le débat de tout dialogue constructif et respectueux des acteurs locaux.

CONCLUSION. La Vendée affirme, de nouveau, son engagement pour le déploiement d'une transition énergétique travaillée et acceptée par les acteurs locaux. Cependant, l'effort demandé ne peut absolument pas reposer sur les mêmes, et doit être porté en priorité dans les territoires non impactés à ce jour. Cela implique l'engagement de tous à l'échelle nationale dans une juste répartition des différentes zones propices à l'éolien en mer.

Afin de réussir ce projet collectif, il ne pourra se dérouler, tant sur terre qu'en mer, qu'avec des garanties certaines.

Concernant les cartes sur l'éolien en mer, comme l'ont unanimement exprimé les élus du littoral, il ne pourra y avoir de deuxième parc éolien en mer visible depuis la côte vendéenne.

Un éventuel deuxième projet de parc serait d'abord conditionnée à la juste répartition de l'effort sur le territoire national, ainsi qu'à la garantie de retombées économiques locales tangibles.

D'autre part, si les acteurs du territoire devaient entamer une discussion autour d'un nouveau parc éolien en mer au large de la côte vendéenne, il ne pourrait s'agir que d'un parc non visible depuis les côtes, défini en accord avec les pêcheurs et les élus du littoral.

Ce dialogue ne pourra plus se faire dans les mêmes modalités, incompréhensibles et inacceptables, choisies par l'Etat pour la tenue du débat en mer. La publication tardive de la cartographie des zones propices à l'éolien en mer, en l'état et sans consultation préalable, a véritablement été vécue comme une honteuse provocation. Enfin, la rencontre des élus vendéens avec la Ministre écossaise de l'énergie, Madame Màiri McAllan, démontre que notre demande insistante de développer de l'éolien invisible depuis les côtes est la solution désormais à privilégier en France, sans atteindre des échéances lointaines.

Par ailleurs, contrairement aux ambitions écossaises, l'absence de position ferme de l'État en faveur du contenu local pour des projets de telle ampleur pose la question de l'avenir énergétique et industriel de la France.

A son niveau, la Vendée s'engage depuis plus de vingt ans pour le déploiement d'un mix énergétique vertueux et complémentaire, ancré dans l'écosystème local.

La Vendée continuera de montrer l'exemple en s'activant pour un déploiement de la transition écologique et énergétique qui ait du sens, avec et pour les acteurs de son territoire. Seule une méthodologie vertueuse nous permettra d'accélérer...

